

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la
Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives du
Haut-Allier

Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
4 décembre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
68 présents et 9 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
64 présents et 9 pouvoirs

Date de la Convocation :
28 novembre 2024

Présents : MM. Marc OLAGNOL, Joël HAUSNER, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Mathieu FLANDIN, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Alain CUSSAC, André DORIER, Serge ROCHER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.
Mmes Chantal TRON, Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Pascale NOËL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT et Mme Michèle Malfant.

Pouvoirs : Mme Anne-Lise JAMON à Mme Caroline SAHUC, M. Jean-Claude BAGES à M. Philippe MOLHERAT, M. Nicolas VIGIER à M. Denis GAILLARD, M. Gérard BELIN à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Gilles RUAT à M. Yves ATTARD, M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE et Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE.

Absents/Excusés : MM. Mickaël VACHER, Loïc SICARD, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON, Alain FOULLIT et Jérôme SAUVANT.
Mmes Claudine POTIN et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Sophie BOUCHET, Vincent CHAUTARD
Véronique LEBRE, Isabelle PHILIPPON et Richard SIMON

Objet : Montant de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2025

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes des rives du Haut-Allier, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »,
Vu la délibération N° 2023-01-53 du 2 mars 2023 relative à l'harmonisation du mode de financement du service Ordures Ménagères (passage à la REOM),
Vu les commissions Finances et Aménagement du 25 novembre 2024 et le bureau du 27 novembre 2024,

Il convient de fixer le montant de la REOM pour l'année 2025 pour les 42 communes collectées en porte à porte par le SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE et en convention de prestations de services pour les 8 autres communes.

Le Président rappelle que le montant de la redevance doit être voté avant le 31 décembre de l'année pour sa perception au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le lancement de la facturation de cette redevance s'effectuera au premier trimestre de l'année 2025 pour percevoir au plus tôt le produit nécessaire au fonctionnement du service.

En 2024, la CCRHA n'a pas encore perçu le produit escompté pour couvrir les coûts du service. Cela est dû :

- à des logements et des professionnels non répertoriés
- à des logements exonérés à tort
- à un décalage de recouvrement

C'est pourquoi, les commissions et le bureau proposent d'augmenter la REOM pour couvrir les besoins du service.

Le tarif est toujours indexé sur le nombre de collecte par semaine. Il est proposé que les foyers collectés tous les quinze jours soient 20 % moins chers que les foyers collectés toutes les semaines.

Les montants de la REOM 2025 se déclinent de la manière suivante :

TARIFS REOM 2025 en PORTE à PORTE			
	Foyer avec collecte 1 fois par semaine pour Ordures Ménagères (OM et TRI)	Foyer avec collecte 1 fois par quinzaine pour OM et TRI	Foyer avec point de collecte à plus de 1 km pour OM et TRI
Résidence principale et/ou secondaire	218 €	182 €	162 €
Résidence locative jusqu'à 10 places incluses	140 €	120 €	100 €
Résidence locative de + de 10 places	248 €	198 €	178 €
REOM 2025 pour les activités Professionnelles (hors location de tourisme)	Activité professionnelle avec collecte 1 fois par semaine pour OM et TRI	Activité professionnelle avec collecte 1 fois par quinzaine pour OM et TRI	Activité professionnelle avec point de collecte à plus de 1 km pour OM et TRI
Activité professionnelle	218 €	182 €	162 €
Activité professionnelle sans salarié	109 €	91 €	81 €

AR. Prefecture**Il convient de fixer le montant de la REOM pour l'année 2025 pour les 10 communes en régie directe :**

043-20007 Avers, Le Bessay, Saint-Mary, Chanaleilles, Charraix, Cubelles, Esplantas-Vazeilles, Grèzes, Saugues, Thoras, Venteuges de
 Reçu le 14 décembre 2024 Communauté de Communes du Pays de Saugues.

Le Président rappelle que le montant de la redevance doit être voté avant le 31 décembre de l'année pour sa perception au 1^{er} janvier de l'année suivante. Le lancement de la facturation de cette redevance s'effectuera au premier trimestre de l'année 2025 pour percevoir au plus tôt le produit nécessaire au fonctionnement du service.

La REOM 2025 augmente de 2.5 % pour couvrir les coûts de suivi des PFAS (per- et polyfluoroalkylées) du Centre d'Enfouissement Technique du Moulas d'une part et les coûts induits par le traitement des déchets radioactifs d'autre part.

La REOM 2025 se répartit de la manière suivante :

REOM 2025	Administrés avec collecte en Point de regroupement (1 point de regroupement par hameau)	Administrés avec collecte en Point d'apport volontaire (1 point d'apport volontaire pour 80 habitants minimum)
Résidences principale et secondaire	248 €	178 €
Résidence locative jusqu'à 10 places incluses	140 €	100 €
Résidence locative de + de 10 places	248 €	178 €
Portage individuel des déchets pour personnes ne pouvant pas se déplacer	248 €	248 €

REOM 2025 pour les activités Professionnelles (hors location de tourisme)	
Activité professionnelle sans salarié ou sans associé	100 €
Activité professionnelle avec salarié ou avec associé et les activités professionnelles du bâtiment sans salariés	178 €
Activité professionnelle avec collecte 1 flux par semaine	861 €
Activité professionnelle avec collecte 2 flux par semaine	1 615 €
Activités professionnelles d'espaces verts, de Travaux publics, de prestataires pneumatiques et de lainiers avec ou sans salarié et les activités professionnelles du bâtiment avec salariés	538 €
Activité professionnelle extérieure au Pays de Saugues pour un dépôt ponctuel à la déchetterie de Saugues (pour moins de 3m3)	178 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les tarifs 2025 de la REOM selon les propositions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces dispositions.

VOTE		
Nombre de votants	77	
Nombre de suffrages exprimés	64	
POUR	35	
CONTRE	29	MM. Marc OLAGNOL, Roland GALTIER, Maurice LAC, Michel BECKERT, Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Denis GAILLARD et son pouvoir Nicolas VIGIER, Alain CUSSAC, Serge ROCHER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Christian CHAZELLET, Yves ATTARD et son pouvoir Gilles RUAT, Jean-Marc CUBIZOLLES et Alain BESSON Mmes Chantal TRON, Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Marie-Andrée PERREY, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Michel BRUN, Lydie BERTONI, Karine CROS, Pascale NOËL et Michèle Malfant
ABSTENTIONS	9	Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Gérard BELIN MM. Bernard VISSAC, Jean-Jacques LUDON, Joël PLANTIN, Guy LAFOND et Robert BESSE
PAS PRIS PART AU VOTE	4	Mmes Nathalie VIZADE et Gisèle PABIOU MM. Jean-Michel LACROIX et Bernard CUBIZOLLES

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Langeac, le 4 décembre 2024

Le Président,
Gérard BEAUD

La secrétaire de séance,
Marie-Christine DELABRE



